

GENAPPE

100 % du contrat si 20 % d'économies

Genappe lance un contrat de performance énergétique pour quatre de ses bâtiments. Objectif : réduire les consommations de 20 %.

● Michel DEMEESTER

La Ville de Genappe va lancer un contrat de performance énergétique (CPÉ) pour quatre de ses bâtiments : le hall omnisports à la plaine communale, l'école de Baisy-Thy, le service des travaux rue Joseph Berger et la crèche Mini-Pousses à Bousval. « Nous allons demander au soumissionnaire de s'engager sur une économie de 20 % », a annoncé Vincent Girboux (MR-cdH), échevin de l'Énergie, au conseil communal. La consommation de ces quatre bâtiments était de 214 087 kWh en 2019 pour un coût de 101 742 €.

« La première phase de six mois concerne des petits travaux d'investissement pour la régulation pour un montant d'environ 25 000 €. Ensuite, le partenaire optimise les consommations pendant un an. Il



La crèche de Bousval, ouverte en 2018, est incluse dans le contrat de performance énergétique.

doit mettre en œuvre un management pour réduire les consommations. Au bout des 18 mois, si les consommations ont baissé de 20 %, le prestataire percevra la première facture de 25 000 € pour les in-

vestissements et une deuxième facture de 25 000 € pour l'optimisation énergétique. S'il n'atteint qu'un résultat situé entre 12 % et 20 % il y a une pénalité qui s'élève à 10 000 €. Si le résultat est sous les

12 %, la pénalité est de 17 500 », a détaillé Vincent Girboux.

La crèche de Bousval date de 2018

Charlotte Laureys (Écolo

#CréonsDemain, opposition) s'est étonnée du choix de la crèche de Bousval : « Nous sommes d'accord pour les trois autres bâtiments. Par contre, il est étonnant d'inclure la crèche de Bousval dans un tel contrat alors qu'elle date de 2018. Ce bâtiment peut certes évoluer mais on a peur que le même scénario se reproduise pour d'autres bâtiments neufs. Nous pensons à la buvette du football qui n'est pas exemplaire en matière d'énergie. On aimerait savoir s'il est possible de s'engager à l'avenir pour que tous les nouveaux bâtiments soient passifs ou en tout cas exemplaires ».

Précision du bourgmestre, Gérard Couronné (MR-cdH) : « Le PEB est pris en compte pour toutes les nouvelles constructions ».

Vincent Girboux a ajouté que le CPÉ ne porte pas sur l'isolation du bâtiment : « Il porte sur la régulation, sur la gestion du bâtiment d'un point de vue énergie. L'idée est d'accompagner ceux qui occupent les bâtiments à mieux gérer les consommations. Le bâtiment de la crèche a été pensé il y a cinq ans, la technique a beaucoup évolué depuis. L'occupation nécessite des besoins spécifiques. Pour la buvette du football, les régulations sont prévues ». ■

La Ville candidate à l'appel à projets « Pollec »

La Ville de Genappe va rentrer sa candidature pour répondre à l'appel à projets « Pollec » pour renforcer son service énergie. Un subside de 33 600 € doit permettre d'engager une personne à mi-temps pendant deux ans. « Cette personne sera chargée d'élaborer un plan d'action pour

l'énergie durable et le climat, de piloter et mettre en œuvre celui-ci, et impliquer les citoyens. Nous pouvons également obtenir un montant forfaitaire, couvrant 75 % d'un investissement. Cet investissement devra couvrir les thématiques de production d'énergie renouvelable (sauf filière photovoltaïque et grand éolien),

la mobilité, l'amélioration de la performance énergétique des logements et l'adaptation aux changements climatiques, a indiqué Vincent Girboux. Genappe devrait bénéficier de 75 000 € pour un investissement à choisir. Ce sera probablement le réseau de chaleur de l'Espace 2000. » ■ M. Dem.

BRAINE-L'ALLEUD

La piscine du Paradis rouvrira le lundi 14 décembre

La décision a été confirmée mercredi soir : la piscine du Paradis accueillera à nouveau des nageurs à partir du 14/12.

En théorie, les piscines fermées en Belgique pour tenter de maîtriser la deuxième vague de contamination de coronavirus pouvaient rouvrir dès ce mardi. C'est en tout cas ce qu'avait annoncé le Comité de concertation à la fin de la semaine der-

nière. Mais en pratique, l'annonce avait surpris le secteur : les responsables s'attendaient à une fermeture jusqu'à la mi-décembre au moins, la température de l'eau avait été abaissée pour ne pas gaspiller de l'énergie, et la remise en route de telles infrastructures prend du temps. Notamment parce qu'il faut aussi tester la qualité de l'eau des bassins et des douches avant d'accueillir le public.

Ce week-end, trop d'incertitudes régnaient encore pour pouvoir annoncer des dates d'ouverture. À Braine-l'Alleud, la décision est

tombée mercredi soir. Le nouveau bassin du Paradis, si les tests « salmonelles » sont bons dans les prochains jours, pourra reprendre ses activités dès le lundi 14 décembre.

« Ce test des salmonelles, indispensable et d'ailleurs obligatoire, nécessite une mise en culture des échantillons : cela prend une dizaine de jours, explique l'échevin des Sports, Geoffroy Matagne. On a pris quelques jours de marge pour être sûr. Nous avons contacté les écoles et certaines sont déjà d'accord pour revenir, même s'il ne leur restera qu'une semaine. Les clubs aussi sont contents

de reprendre mais attention, les activités sportives organisées pour les plus de douze ans restent toujours interdites. »

Ce qui n'empêchera pas les élites, qui ont besoin d'entraînement, de retrouver la piscine à titre individuel ou en « bulle de quatre » puisque c'est autorisé. Le système de prise de rendez-vous préalable par internet ou par téléphone, en vigueur avant la fermeture, reste de mise pour profiter d'une heure de natation. Avant de faire place aux autres puisque la limitation du nombre de nageurs dans le

bassin est aussi maintenue. Pour respecter les normes, ils seront au maximum 120 à la fois dans l'eau.

« Il est difficile de prévoir la fréquentation mais on espère que financièrement, les recettes compenseront les charges, précise Geoffroy Matagne. C'est de toute façon un service qu'on veut rendre aux Brainois, mais il vaut mieux garder un certain équilibre. Comme les piscines sont les seules infrastructures sportives couvertes accessibles pour l'instant, et que certaines ne rouvriront pas avant janvier, notre calcul devrait être bon. » ■ V.F.